REPUBLIQUE DU CAMEROUN : QUATORZE MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ MBORORO VICTIMES D'UN ÉNIÈME MASSACRE PAR DES PRÉSUMÉS SEPARATISTES DANS LA RÉGION DU NORD-OUEST

NOTE DE POSITION DU REDHAC N°009/14/01/2026

Douala-Bamenda, le 14 janvier 2026 : le REDHAC et sa Coalition pays-Cameroun, sont très préoccupés par la situation d'insécurité qui perdure dans les régions en crise en particulier dans la localité de Guidado, située dans la commune de Ndu, département de Donga-Mantung, région du Nord-Ouest.

Les faits :

Dans la matinée du 14 janvier 2026, aux environs de 5 heures du matin, plusieurs villages de la localité de Guidado, située dans l'arrondissement de Ndu, département de Donga-Mantung, région du Nord-Ouest, se sont réveillés dans l'horreur en raison de l'attaque meurtrière de présumés séparatistes visant particulièrement les membres de la communauté Mbororo.

Selon des sources concordantes, les assaillants ont pris d'assaut plusieurs maisons causant la mort d'au moins quatorze (14) personnes constituées pour la plupart de femmes et d'enfants.

Ci-après, la liste des personnes tuées dans ce massacre :

1. Alhadji Juli, 60 ans ; 2. Adama Alhadji (femme), 70 ans ; 3. Hajara Alhadji (femme), 48 ans ; 4. Adama Suli (femme), 50 ans ; 5. Bibba Alhadji Tadi (femme), 39 ans ; 6. Jamilatou Amadou Tadi (femme), 21 ans ; 7. Asmau Amadou Tadi (enfant), 9 ans ; 8. Nana Khadija Amadou Tadi (enfant), 6 ans ; 9. Raihana Tadi (enfant), 2 ans ; 10. Aboubacar Amadou Tadi, 17 ans ; 11. Ladifatou Tura (femme), 29 ans ; 12. Mohamadou Aminou Dairou (enfant), 2 ans ; 13. Basirou Jubairou (enfant), 10 ans ; 14. Mohamadou Gaddafi Ali (enfant), 11 ans.

Selon les sources recoupées sur place, cette attaque est considérée comme une expédition punitive dans la mesure où les présumés séparatistes ambazoniens accusent la communauté Mbororo d'entretenir des liens avec les forces de défense et de sécurité camerounaises, notamment d'avoir transmis les informations ayant permis une récente opération militaire qui avait entrainé la mort d'une dizaine de combattants ambazoniens quelques jours auparavant.

Cet autre épisode funeste vient une fois de plus démontrer que les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants, sont prises entre deux feux dans cette guerre qui n'a que trop duré.

En rappel :

Le 14 février 2020, près de quatre ans après le début de la « crise anglophone », des militaires camerounais ont attaqué Ngarbuh, autre village du même arrondissement de Ndu aujourd'hui théâtre de massacres similaires, tuant au moins 21 civils, dont 13 enfants et une femme enceinte, et incendiant et pillant au passage des maisons.

Le gouvernement avait au départ nié que ses forces de sécurité étaient responsables du massacre, qualifiant d'affabulations et de mensongères les allégations formulées contre elles et lançant une campagne de dénigrement des organisations de défense des droits humains et des médias qui avaient révélé les meurtres.

En décembre de la même année, un procès s'est ouvert devant le tribunal militaire dans la capitale du Cameroun, Yaoundé, qui a constitué une étape importante vers l'établissement des responsabilités dans ce massacre. Toutefois, ce procès a traîné en longueur et a été entaché d'irrégularités. Des audiences ont été reportées à plusieurs reprises, les familles des victimes ne se sont vu accorder qu'une participation minimale aux procédures, et le tribunal a refusé d'admettre des éléments de preuve essentiels, y compris des certificats de décès. Aucun officier de haut rang n'a été arrêté ou inculpé.

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

Lourdement attristés par cette énième attaque séparatiste,

- Condamnent avec fermeté ces crimes odieux perpétrés sur des populations civiles innocentes et adressent leurs sincères condoléances à toutes les familles si durement éprouvées ;

- Dénoncent et s'insurgent contre les assassinats et autres traitements inhumains et dégradants infligés aux civils ;

- Condamnent fermement les horreurs à l'encontre des populations civiles en particulier les femmes et les enfants.

Le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun rappellent qu'aucune revendication, aussi légitime soit-elle, ne peut justifier des crimes, des horreurs, des violences, des exactions et des violations des Droits Humains en toute circonstance.

En conséquence, le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- Demandent à toutes les parties en conflit le respect scrupuleux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipulent en son article 3 : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* », et en son article 5 : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* » ;

- S'insurgent contre les tueries et la déshumanisation des populations civiles en particulier les femmes et les enfants dans un conflit qu'ils n'ont pas voulu.

Au Gouvernement camerounais, Le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- Rappellent une fois de plus que sa responsabilité régalienne est la protection des civils, des Défenseurs des Droits Humains, des autorités religieuses et traditionnelles et la sécurité du territoire en toute circonstance ;

- Recommandent de prendre toutes les mesures adéquates et urgentes afin d'assurer la sécurité des civils, des Défenseurs des droits humains, des autorités religieuses y compris les travailleurs humanitaires dans les régions en conflit ;

- Demandent qu'une enquête indépendante et impartiale internationale soit ouverte pour l'établissement des faits afin de retrouver tous les coupables de ces odieux massacres, et les traduire devant une justice équitable pour qu'ils répondent de leurs actes.

Aux Nations Unies, à l'Union Africaine, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun recommandent de veiller au respect scrupuleux par tous de :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

- le Protocole de Maputo relatif à la protection de la femme ;

- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;

- la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (CADEG) ;

- les principes et directives sur les droits de l'Homme et des Peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun rappellent que la COMMISSION VERITE, JUSTICE ET RECONCILIATION reste la solution appropriée, pacifique et durable, une opportunité pour la réconciliation nationale, gage d'un développement durable et de la sécurité humaine au Cameroun.

SUIVEZ-NOUS

Tél. fixe Bureau (+237)233 42 64 04
MOB: (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook: RedhacRedhac
Twitter: @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac1.org